

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT N°2022-023/ALT/COMFIB

Dossier N°020 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-005/PRES DU 25 FEVRIER 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE CREDIT N°6819-BF ET DE DON N°D761-BF CONCLUS LE 21 JANVIER 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE RESILIENCE (PUDTR)

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député **Boniface ILBOUDO**, rapporteur.

Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 09 juin de 16 heures 25 minutes à 07 heures 33 minutes et le samedi 11 juin de 09 heures 48 minutes à 11 heures 10 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Yves KAFANDO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-005/PRES du 25 février 2021 portant autorisation de ratification des accords de Crédit n°6819-BF et de Don n°D761-BF conclus le 21 janvier 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR).

Le Gouvernement était représenté par monsieur Seglaro Abel SOME et madame Brigitte Marie Suzanne COMPAORE/YONI, respectivement ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective et ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargé du Budget, assistés de leurs collaborateurs et de représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les commissions générales saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), par le député Barnabé SORGHO ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Adélaïde TAPSOBA ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Roland BAYALA ;
- la Commission du développement durable (CDD), par les députés Valentin YAMBKOUDOUGOU et Issaka Sidnoma KABORE.

Le Président de la Commission, après avoir souhaité la bienvenue au gouvernement, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi structuré autour des points suivants :

- introduction ;
- objectifs de développement, bénéficiaires et zones d'intervention du projet ;
- description technique du projet ;
- montant et conditions du financement additionnel ;
- conclusion.

Introduction

Le Burkina Faso a entrepris avec l'appui de la Banque Mondiale, la mise en œuvre du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) afin de mieux répondre aux besoins urgents et actuels des populations. Ce projet considéré comme un puissant instrument, contribuera à la réalisation des objectifs du Plan national de développement économique et social (PNDES) du Burkina Faso dans son volet « transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte et durable, inclusive et créatrice d'emplois décents pour tous » et est en cohérence avec la Stratégie nationale de développement durable.

Le projet étant un prolongement du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) et du Programme d'Appui au Développement des Economies locales (PADEL) se concentre sur « l'optimisation de la gestion des urgences humanitaires et sociales, le renforcement de la présence de l'Etat, la consolidation des bases de la cohésion sociale et de la résilience des populations des territoires ». Ainsi, il s'appuiera sur les collectivités territoriales à travers (i) des investissements d'urgence d'accès aux infrastructures socioéconomiques de base, (ii) la facilitation de l'accès aux infrastructures routières et virtuelles, (iii) l'appui à la relance économique communautaire, (iv) l'appui à l'engagement citoyen, la présence de l'Etat dans les zones à fort défis sécuritaires.

C'est dans ce contexte que des accords de financement ont été conclus le 21 janvier 2021 entre le Gouvernement et l'Association Internationale de Développement (IDA).

1. Objectif de développement, bénéficiaires et zones d'intervention du projet

1.1- Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du projet est d'améliorer l'accès inclusif des communautés (y compris les personnes déplacées internes) des zones ciblées aux infrastructures et aux services sociaux essentiels. Ainsi, le projet cible prioritairement, dans chaque région, les collectivités territoriales, les populations à la base, les personnes déplacées internes (PDI), les micros et petites entreprises notamment les unités de production informelles (artisans, exploitants agricoles, commerçants...), les ménages pauvres et vulnérables, les femmes et les jeunes (filles comme garçons).

1.2- Bénéficiaires et zones d'intervention du projet

Les bénéficiaires du projet sont constitués des populations des deux régions concernées : la région de la Boucle du Mouhoun avec 10 communes et la région de l'Est avec 05 communes, soit au total 15 communes rurales et urbaines.

2. Description technique du projet

Le projet dont la date de clôture est prévue le 31 décembre 2025, sera exécuté par le ministère en charge de l'Economie, des Finances et du Développement sur une durée de 5 ans et comprendra cinq (05) composantes structurées ainsi qu'il suit :

Composante 1 : amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Cette composante vise à mettre à la disposition des populations bénéficiaires, des services sociaux de base à travers la réalisation d'infrastructures et le renforcement des capacités. Aussi, la composante contribuera à la prévention et à la gestion des violences basées sur le genre (VBG) dans la zone cible.

Composante 2 : amélioration de la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine. Elle vise à faciliter (i) la connectivité physique des communes par l'amélioration de la plateforme infrastructurelle ; (ii) la connectivité virtuelle par l'installation de la fibre optique et (iii) le renforcement de la résilience urbaine à travers la réalisation de travaux à haute intensité de main d'œuvre, l'éclairage public, la construction d'espaces publics, etc.

Composante 3 : relance économique communautaire et autonomisation. La composante vise à mettre à la disposition des populations des zones cibles, des infrastructures marchandes et productives et des actions de renforcement de capacités pour le développement d'activités génératrices de revenus.

Composante 4 : appui opérationnel. Cette composante vise à accompagner l'engagement citoyen et le renforcement de la présence de l'Etat et, assurer la gestion du projet.

Composante 5 : intervention d'urgence conditionnelle. Elle permettra d'améliorer la capacité de réaction du gouvernement en cas d'urgence.

3. Montant et conditions du financement additionnel

Le projet sera financé par un crédit et un don d'un montant de 350 millions USD, soit environ 192 milliards de francs CFA.

Les conditions relatives à la mise en œuvre de ce financement se présentent comme suit :

Accord de Crédit n°6819-BF	
Montant du crédit (1USD = 550 FCFA)	175 000 000 de USD, équivalent à 150 000 000 EUR, soit environ 96 milliard de francs CFA
Date de signature de l'accord	21 janvier 2021
Date limite d'entrée en vigueur	20 mai 2021
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% sur le solde non retiré
Commission de service	0,75% soit ¾ de 1% du montant retiré du crédit
Date de clôture	31 décembre 2025
Durée d'exécution du projet	05 ans
Maturité	38 ans
Différé	06 ans
Accord de Don n°D761-BF	
Montant du don (1 USD = 550 FCFA)	175 000 000 USD, équivalent à 124 000 000 DTS, soit 96 milliards de FCFA
Date de signature de l'accord	21 janvier 2021
Date limite d'entrée en vigueur	20 mai 2021
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Date de clôture	31 décembre 2025
Durée d'exécution du projet	05 ans

Conclusion

De ce qui précède, il ressort que le financement du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) va contribuer au renforcement de la cohésion sociale, de la stabilité, apportera un mieux-être aux populations à la base et offrira des conditions minimales de développement des économies locales.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponses ont été apportés.

Question n°1 : Le Gouvernement peut-il communiquer la liste nominative des 15 communes retenues ?

Réponse : La zone d'intervention du projet est présentée dans le tableau ci-joint :

Région	Province	Communes	
		Initiales	Extension
Est	Gourma	Fada	Diabo, Diapangou, Tibga Yamba
	Gnagna	Bilanga, Bogandé, Coalla, Manni	
Boucle du Mouhoun	Banwa	Solenzo, Sanaba	
	Kossi	Nouna, Bomborokuy, Dokuiy, Kouka, Bourasso	
	Sourou	Tougan, Lankoué	
	Nayala	Yaba	Toma
	Balé		Boromo, Siby, Fara, Pourra
	Mouhoun		Dédougou

Question n°2 : Quels sont les critères qui ont prévalu aux choix des zones d'intervention du projet (Région de la Boucle du Mouhoun et Région de l'Est) et des bénéficiaires ?

Réponse : Le choix des régions est parti du fait que le projet vient en appui à la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) qui intervient dans six (6) régions (Sahel, Nord, Centre Nord, Est, Boucle du Mouhoun et du Centre-Est.

Le Projet intervient dans les régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est et, prend en compte, les activités résiduelles du projet Pôle de croissance de Bagré dans la région du Centre-Est. Les trois (03) autres régions d'intervention du PUS-BF sont prises en compte dans le Projet communautaire de relance et de stabilisation au Sahel (PCRSS).

1. Le choix des provinces a été fait à partir de cinq (5) critères :
 - l'incidence des populations déplacées internes (PDI) ;
 - le taux de pauvreté dans la localité ;
 - l'indice d'accessibilité rural qui mesure le niveau de maillage routier de la province ;
 - le taux d'accès à l'eau potable ;
 - le niveau de risque sécuritaire qui exclut l'intervention dans les zones instables.
2. Le choix des communes a été fait à partir des 4 critères suivants:
 - le niveau de résilience ;
 - la capacité institutionnelle de la commune ;
 - l'accès au service public ;
 - l'accès aux infrastructures.

Question n°3 : **Qu'est-ce qui explique le déséquilibre dans la répartition des quinze (15) communes entre les deux régions retenues (dix [10] pour la Boucle du Mouhoun et cinq [05] pour l'Est) ?**

Réponse : L'ensemble des communes des provinces sélectionnées ont été mises ensemble pour la sélection des quinze (15) communes bénéficiaires. C'est le résultat du processus tenant compte des critères de sélection qui a donné la liste des quinze (15) communes à savoir dix (10) dans la région de la Boucle du Mouhoun et cinq (5) dans la région de l'Est.

Question n°4 : **Au regard du niveau actuel d'insécurité dans les zones d'intervention du projet, le gouvernement peut-il rassurer la représentation nationale quant à la présence effective des bénéficiaires dans leurs communes respectives ?**

Réponse : Le projet vise à aider à consolider la résilience des territoires et des populations. Pour ce faire, toutes les dispositions sont prises pour que ses activités puissent se réaliser. Cependant, il est tenu compte des risques sécuritaires. En effet, une évaluation de la situation sécuritaire est faite chaque semaine. Cet exercice permet d'apprécier la pertinence, de maintenir des activités dans une localité ou de les reporter à plus tard en attendant une amélioration de la situation sécuritaire.

Actuellement, des activités ont été réalisées et d'autres sont en cours dans la totalité des communes. Certaines activités qui, de par leur nature, présentaient un risque ou s'avéraient non pertinentes actuellement sont mises en attente. C'est le cas des salles de classe à Bourasso et à Sanaba.

Question n°5 : **Comment le gouvernement compte-t-il s’y prendre dans la mise en œuvre du projet au regard de l’insécurité dans les zones d’intervention dudit projet ?**

Réponse : Pour optimiser la gestion du risque sécuritaire, un plan de gestion de la sécurité a été élaboré et est mis en œuvre. L’unité de coordination du projet a en son sein un expert sécurité qui évalue chaque semaine la situation sécuritaire dans la zone d’intervention. Cette évaluation fait ressortir les mesures de mitigation à prendre pour garantir une mise en œuvre effective des activités dans les meilleures conditions de sécurité possibles, ce qui prend en compte la mise à contribution des leaders communautaires.

Question n°6 : **Le projet doit être exécuté dans des zones encore confrontées aux problèmes de sécurité et le projet gère des questions existentielles ou des passifs. N’est-il pas pertinent pour le gouvernement de formuler des projets pour les zones qui ne sont pas encore confrontées aux problèmes de sécurité par anticipation ou en prévention en vue d’éviter que ces zones ne vivent les mêmes problèmes que les zones ciblées par le projet ?**

Réponse : Cette préoccupation est prise en compte dans la conception du projet. En effet, une classification des communes a été faite suivant le degré des défis sécuritaires. Ainsi on a les zones instables (où le niveau des défis sécuritaires est tel que la priorité est la stabilisation), les zones sous pressions (où le niveau des défis sécuritaires est élevé mais reste à un niveau permettant des actions de développement) et la zone de prévention (ce sont les zones qui sont stables mais qui, par leur proximité avec les deux autres zones, se trouvent en situation de risque élevé de basculement). La

zone d'intervention a été déterminée dans une logique pour éviter que les zones de prévention et celles sous pression ne basculent dans l'instabilité. Par ailleurs, une possibilité d'extension à 10 nouvelles communes dans les deux régions d'intervention a été prévue. C'est une démarche d'anticipation pour faire face à des situations où des communes d'intervention basculeraient dans l'instabilité. C'est ainsi qu'en décembre 2021, face à la dégradation de la situation sécuritaire, 10 nouvelles communes ont été ajoutées dans les régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est.

Question n°7 : Comment le suivi du projet sera-t-il réalisé sur le terrain ?

Réponse : Le Projet a des antennes régionales au niveau des deux régions qui sont représentées par les directions régionales de l'économie et de la planification. Par ailleurs, un partenariat a été établi avec une ONG (Labo Citoyenneté) pour un suivi communautaire des activités à travers l'engagement citoyen. En outre, un outil de suivi à distance « Geo-Enabling for Monitoring and Supervision (GEMS) » est utilisé par le Projet pour la collecte des données, la géolocalisation, la cartographie des activités (infrastructures notamment), permettant un suivi à distance.

Question n°8 : Quelles sont les mesures prévues par le gouvernement pour la mise en œuvre du projet dans ce contexte où les collectivités territoriales sont sous délégations spéciales ?

Réponse : Le Projet travaillera avec les délégations spéciales qui seront mises en place.

Question n°9 : Qu'est-ce qui est prévu pour pérenniser les acquis du projet ?

Réponse : Le Projet travaille à impliquer les sectoriels dans la mise en œuvre des activités. En outre, au niveau local, les activités sont identifiées par les bénéficiaires à travers les conseils de collectivités. Ils assurent le suivi de la mise en œuvre.

Par ailleurs, il est prévu que l'ONG partenaire accompagne les collectivités pour mettre en place des mécanismes de gestion durables des investissements.

Question n°10 : Comment les interventions du projet à travers la composante 1 contribueront-elles à la prévention et à la gestion des violences basées sur le genre (VBG) ?

Réponse : La composante comporte une sous-composante qui est dédiée à la santé sexuelle et reproductive des filles et des femmes et à la lutte contre les Violences basées sur le genre (VBG). Pour la mise en œuvre des activités entrant dans cette composante, un partenariat a été établi avec l'ONG Plan Burkina.

Par ailleurs, en vue de veiller à ce que les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ne soient pas exposés aux VBG, un partenariat a été établi avec l'OCADES pour lutter contre celles-ci.

Question n°11 : L'exposé des motifs ne présente pas les résultats attendus de la mise en œuvre du projet. Pourquoi cette omission ? Quels sont les résultats attendus de la mise en œuvre du projet ?

Réponse : Les résultats attendus de la mise en œuvre du projet peuvent être consultés dans le cadre de résultats du projet. Ces résultats peuvent être résumés à travers ceux de l'objectif de développement qui sont :

- 300 000 bénéficiaires ont accès aux infrastructures de communication ;
- 150 000 bénéficiaires femmes ont amélioré leurs revenus grâce au projet ;
- 350 000 bénéficiaires ont reçu des services sociaux essentiels améliorés grâce au projet ;
- 90% des bénéficiaires sont satisfaits des investissements réalisés par le projet ;
- 100% des communes bénéficiaires intègrent le retour d'information des consultations des bénéficiaires (y compris les personnes déplacées et les femmes) dans les principaux documents stratégiques.

Question n°12 : A la composante 4, intitulée « appui opérationnel », il est question de la présence de l'Etat dans les quinze (15) communes rurales et urbaines des régions concernées par le projet, à savoir la Boucle du Mouhoun et l'Est. Comment cette présence de l'Etat sera concrétisée sur le terrain ?

Réponse :

La présence positive de l'Etat renvoie à un Etat (déconcentré et décentralisé) qui inspire confiance parce qu'il joue son rôle régalien en offrant aux citoyens, un service public de qualité et en créant les conditions pour leur permettre de générer des revenus, les aidant à vivre décemment.

La déconcentration et la décentralisation renvoient à une présence effective des agents de l'Etat et des Collectivités territoriales sur le terrain et en mesure d'offrir des services administratifs de qualité aux populations.

L'offre de services publics de qualité concerne à la fois le renforcement du capital humain et l'accès des populations aux services sociaux de base : éducation, santé, eau potable, assainissement, etc.

Question n°13 :

Quelles sont les mesures prévues par le gouvernement pour permettre le renforcement de la cohésion sociale, la stabilité aux populations à la base ?

Réponse :

Avant le démarrage du Projet, un certain nombre d'instruments ont été élaborés. Dans ce sens, le Projet dispose d'un cadre de gestion environnementale et sociale, d'un plan d'engagement des parties prenantes, d'un plan d'actions de réinstallation qui ont été tous acceptés par le Gouvernement et le partenaire. Ces instruments devront permettre de garantir et d'assurer la bonne exécution et contribuer à la stabilité des populations et sans préjudice sur la cohésion sociale.

Question n°14 :

Au niveau du montant et des conditions du financement, le montant de l'Accord de crédit est libellé en dollars US, en Euro et en CFA alors que celui de l'Accord de don est libellé en dollars US, en DTS et en CFA. Pourquoi cette non harmonisation des devises (Euro/DTS) ?

Réponse :

Les Dons de l'Association Internationale de Développement (IDA) sont toujours libellés en Droits de Tirage Spéciaux (DTS), contrairement aux prêts qui sont libellés en Dollars. Toutefois, pendant les négociations sur les conditions financières, il est donné la possibilité au pays emprunteur de choisir la devise dans laquelle il souhaite décaisser le prêt. C'est ainsi que notre pays a opté pour le choix de l'Euro, eu égard à sa parité fixe vis-à-vis du francs CFA.

NB : Il existe cependant des cas de financement sous forme de Dons libellés en Dollars. Il s'agit de Dons issus de fonds fiduciaires pour lesquels la Banque mondiale agit en tant qu'Administrateur.

Question n°15 :

En lieu et place du retour des Personnes déplacées internes (PDI) dans leurs localités d'origine, le gouvernement ne pourrait-il pas envisager la création de villages définitifs dotés de commodités pour ces PDI dans les localités d'accueil ?

Réponse :

Le Gouvernement travaille à la prise en charge des PDI sur leurs sites d'accueil. A moyen et à long termes, le Gouvernement agit de manière à permettre à ceux qui le souhaitent de s'établir dans leurs zones d'accueil et ceux qui le désirent de répartir dans leurs localités d'origines une fois que la situation sera stabilisée.

Question n°16 : **Quels sont les indicateurs prévus pour mesurer la contribution du projet à la cohésion sociale ?**

Réponse : Les indicateurs prévus pour mesurer la contribution du Projet à la cohésion sociale sont dans le « cadre de résultats du Projet ». Ce sont :

Cadre de résultats du PUDTR

Objectifs de développement du projet (OAP)

L'OAP proposé vise à améliorer l'accès inclusif des communautés participantes (y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays) aux infrastructures essentielles et aux services sociaux essentiels dans certaines régions.

Indicateurs liés à l'Objectif de développement du projet

Nom de l'indicateur	Base de référence	Cible finale
Accès aux infrastructures critiques		
Bénéficiaires ayant accès aux infrastructures de communication (routes en toutes saisons et connexion 3G) (Nombre)	0	300 000
Bénéficiaires directs femmes ayant amélioré leurs revenus grâce au projet (Nombre)	0	150 000
dont 30% sont des Personnes Déplacés Internes (PDI) (Pourcentage)	0	45 000
Accès aux services sociaux essentiels		
Bénéficiaires qui ont reçu des services sociaux essentiels améliorés grâce au projet (Nombre)	0	350 000
dont 50% sont des femmes (Nombre)	0	175 000
dont 30% sont des PDI (Nombre)	0	105 000

Nom de l'indicateur	Base de référence	Cible finale
Participation des communautés sélectionnées (y compris PDI)		
Taux de satisfaction exprimé par les bénéficiaires pour les investissements du projet sur la base des réponses aux enquêtes de satisfaction itératives annuelles (Pourcentage)	0	90
Inclusion de tous les groupes de la communauté		
Communes intégrant le retour d'information des consultations des bénéficiaires lors des espaces de dialogue, journées de redevabilité, Sessions du Cadre de concertation communal (y compris les personnes déplacées et les femmes) sur les principaux documents stratégiques (budgets et plan de développement) (Pourcentage)	0	100

Indicateurs de résultats intermédiaires par composante

Nom de l'indicateur	Base de référence	Cible finale
Améliorer l'offre de services sociaux de base		
Infrastructures sociales nouvellement construites / réhabilitées ou améliorées (éducation et santé) (Nombre)	0	105
Systèmes d'alimentation en eau potable construits ou améliorés et forages communautaires pour l'eau potable équipés de l'énergie solaire (Nombre)	0	160
Centre de réponse aux VBG soutenu pour fournir des soins intégrés dans les communes bénéficiaires (Pourcentage)	0	100
Personnes ayant bénéficié de services essentiels de santé et de nutrition (Nombre)	0	200 000
dont nombre de femmes/filles	0	100 000
dont nombre d'enfants ayant reçu des services nutritionnels	0	25 000
dont nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	0	5 000
Elèves bénéficiant d'un apprentissage direct amélioré (Nombre)	0	100 000
Ecoles et centres de santé dotés d'un personnel et d'équipements adéquats (Pourcentage)	0	95
Personnes Déplacées Internes identifiées et enregistrées dans les trois jours suivant leur arrivée (Nombre)	0	85
Reprise économique et autonomisation au niveau communautaire		
Infrastructures économiques construites ou réhabilitées par le projet (Nombre)	0	520
Bénéficiaires femmes ayant améliorés leurs revenus grâce au	0	200 000

Nom de l'indicateur	Base de référence	Cible finale
projet (Nombre)		
Bénéficiaires participant aux formations aux compétences de la vie courante ou aux moyens de subsistance (Nombre)	0	7 000
Nombre de jeunes femmes (Nombre)		4 000
Engagement citoyen et gestion du projet		
Communes disposant d'un budget et d'un comité de gestion dédiés aux infrastructures par le projet (Pourcentage)	0	100
Communes bénéficiaires disposant d'un mécanisme fonctionnel de recours et de gestion des conflits (Nombre)	0	15
Revenu annuel des communes bénéficiaires (Pourcentage)	0	15
Griefs reçus et traités par le biais du système GRM du projet (Pourcentage)	0	100
Attaques ou alertes d'attaques dans les communes voisines (Nombre)	30	5
Améliorer la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine		
Routes rurales et interurbaines réhabilitées ou améliorées en routes toutes saisons résistantes au climat (Kilomètres)	0	1 100
Construction ou curage de canaux d'évacuation des eaux pluviales dans les zones inondables des communes urbaines bénéficiaires (Kilomètres)	0	100
Bénéficiaires employés dans le cadre des travaux à haute intensité de main d'œuvre (Nombre)	0	200 000
Communes bénéficiaires disposant d'au moins d'un centre numérique (Pourcentage)	0	100

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article en y apportant des amendements incorporés au projet de texte de loi.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est convaincue que l'adoption du présent projet de loi permettra au Burkina Faso d'améliorer :

- l'accès des populations des zones cibles aux services sociaux de base ;
- la connectivité physique et virtuelle des communes et la résilience urbaine ;
- la relance économique communautaire et l'autonomisation ainsi que le développement des activités génératrices de revenus.

En outre, la ratification de ces accords de financement permettra de renforcer la présence de l'Etat dans la zone d'intervention du projet.

Par conséquent, elle recommande à la séance plénière son adoption.

Ouagadougou, le 11 juin 2022

Le Rapporteur

Le Président

Boniface ILBOUDO

Dr Yves KAFANDO

1. LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'AUDITION

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KAFANDO Yves	Président
2.	LY Maïrama Amadou Alkadry	Vice-présidente
3.	ZOUNGRANA Adja Zarata	1 ^{re} Secrétaire
4.	SANOOGO Drissa	2 ^e Secrétaire
5.	FOFANA Haoua	Rapporteur général
6.	N'DO Sylvestre	Membre
7.	ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata	Membre
8.	TIENDREBEOGO Adama	Membre
9.	ILBOUDO Boniface	Membre
10.	NASSOURI Daaga	Membre
11.	OUEDRAOGO Frédéric	Membre
12.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
13.	YABRE Oumarou	Membre

2. LISTE DU DEPUTE ABSENT A L'AUDITION

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre

3. LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'ADOPTION

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KAFANDO Yves	Président
2.	LY Maïrama Amadou Alkadry	Vice-présidente
3.	FOFANA Haoua	Rapporteur général
4.	N'DO Sylvestre	Membre
5.	ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata	Membre
6.	TIENDREBEOGO Adama	Membre
7.	ILBOUDO Boniface	Membre
8.	NASSOURI Daaga	Membre
9.	OUEDRAOGO Frédéric	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	YABRE Oumarou	Membre

4. LISTE DES DEPUTES ABSENTS A L'ADOPTION

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Adja Zarata	1 ^{re} Secrétaire
2.	SANOGO Drissa	2 ^e Secrétaire
3.	KONE Diakalia	Membre

5. LISTE DES DEPUTES DES COMMISSIONS SAISIES POUR AVIS

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	Barnabé SORGHO	CAGIDH
2.	Roland BAYALA	CAEDS
3.	Adélaïde TAPSOBA	CGSASH
4.	Valentin YAMBKOUDOUGOU	CDD
5.	Issaka Sidnoma KABORE	CDD

6. LISTE DE PRESENCE DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION
1.	SOME Seglaro Abel	MEFP
2.	COMPAORE/YONI Brigitte Marie Suzanne	Ministre délégué chargé du Budget
3.	KOBIANE Nicolas	SG/MEFP
4.	PALENFO Sié Christophe	Dir. Cab/MEFP
5.	OUIMINGA Inoussa	DGCOOP/MEFP
6.	YARGA/OUEDRAOGO Monique B.	DGAT
7.	NASSA Souleymane	PCRSS/DGD/MEFP
8.	KIENTEGA Séraphin	PAIF-PME
9.	BASSOLE Martial W.	PUDTR
10.	TAMINY Clément Toumé	MJDHRI
11.	KONATE Lassana	DGI
12.	OUEDRAOGO Alassane	DGI
13.	OUATTARA Albert	PAIF-PME
14.	SAWADOGO Eugène	PCRSS
15.	OUATTARA Moussa	Secrétaire technique RSU
16.	TRAORE Sanlet Adama	MJDHRI
17.	ZABRE Frédéric	Chargé d'études DDP/DGTCP/MEFP
18.	SANOOGO Boulaye	DGDT/MEFP
19.	SOME Rachel	Chargé SE/PUDTR
20.	SIRI Youssouf	Chef de service DGCOOP/MEFP
21.	SANDWIDI Pascal	Chargé d'Etudes DGCOOP/MEFP
22.	BOKOUM Mahamoudou	DGA/DGEP/MEFP

7. LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION/EMPLOI
1.	BATIGA/KIMA Asséto	Administrateur parlementaire
2.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
3.	BANCE Armel	Attaché d'administration parlementaire
4.	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire
5.	POODA/ZINABA Danielle	Administrateur parlementaire
6.	NEMARO/KABORE Zeenat	Attaché d'administration parlementaire
7.	OUEDRAOGO/KAFFE Razidanatou	Attaché d'administration parlementaire
8.	OUEDRAOGO Nestor	Attaché d'administration parlementaire